

PRÉ-INSCRIPTIONS ANNÉE 2024-2025

du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2024

- 1 Télécharger la **brochure de renseignements** sur les Classes à Horaires Aménagés Musique :
 - > sur le site du **Collège Feuchères** <https://feucheres.mon-ent-occitanie.fr/l-etablissement/actualites-administratives/> (rubrique « Pré-inscriptions en CHAM »)
 - > sur le site du **Conservatoire** <https://www.nimes.fr/culture/conservatoire-de-musique-danse-et-art-dramatique/musique/classes-a-horaires-amenages.html>
- 2 Télécharger le **dossier de pré-inscription** pour candidate au Conservatoire et le retourner complété le **5 avril** au plus tard.
- 3 Télécharger la **fiche d'évaluation scolaire** pour solliciter une inscription en 6^e CHAM. La compléter et la remettre ensuite à l'enseignant de CM2 de votre enfant, qui la transmettra directement au collège, le **vendredi 3 mai 2024** au plus tard.
- 4 Les **résultats d'admission** seront communiqués aux familles par le Collège Feuchères début juin. La **décision d'affectation** relève de la seule autorité du Directeur Académique des Services Départementaux qui réunit une commission spécifique, à titre consultatif. À réception de la **notification d'affectation en juin**, les familles doivent se rendre au Collège Feuchères afin d'effectuer l'inscription scolaire administrative. Aucune démarche supplémentaire n'est à effectuer concernant l'inscription au conservatoire.

Scannez-moi !



Contacts

Conservatoire à Rayonnement Départemental de Nîmes

2 rue de la Prévôté

30000 Nîmes

☎ 04 66 76 71 59

conservatoiredemusique@ville-nimes.fr

3 sites d'enseignement : Prévôté, Évêché, Fernand Pelloutier

Collège Feuchères

3 avenue Feuchères - BP 40082

30000 Nîmes cedex 4

☎ 04 66 67 31 22

ce.0300945@ac-montpellier.fr

Réunion d'informations

Le **jeudi 29 février 2024 à 18h15**

Collège Feuchères

**Pré-inscriptions et dépôt des dossiers
du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2024**

Tests d'entrée

Les lundi 29 avril et mardi 30 avril

<https://www.nimes.fr/culture/conservatoire-de-musique-danse-et-art-dramatique.html>



Musique – Danse – Art Dramatique

Conservatoire à Rayonnement Départemental de Nîmes

Formation artistique

Pour concilier une pratique musicale renforcée
avec l'enseignement général au collège

2024-2025

Classes à Horaires Aménagés Musique
à dominante instrumentale



Collège Feuchères

Collège Feuchères

Enseignement général de la 6^e à la 3^e

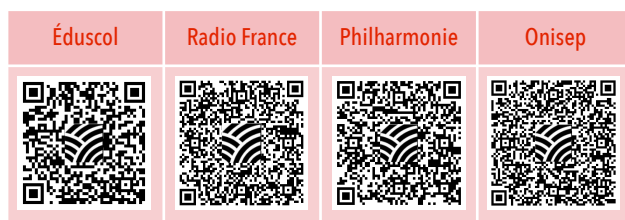


Pourquoi choisir la CHAM ?

Choisir d'intégrer une Classe à Horaires Aménagés Musique, c'est donner l'opportunité aux élèves musiciens de pouvoir **concilier l'enseignement général traditionnel et la pratique musicale**.

La CHAM ne destine pas obligatoirement à un avenir de musicien professionnel ; cependant, elle demande de l'assiduité, de la rigueur et une grande motivation. Elle permet de développer une réelle ouverture d'esprit tout en favorisant l'épanouissement et l'enrichissement culturel des élèves.

En savoir plus...



Quelle orientation après la CHAM ?

Après une scolarité en CHAM au collège, de nombreuses possibilités d'orientation* s'offrent aux futurs lycéens :

- **2^{de} Générale** dans le lycée de secteur avec poursuite des études au **Conservatoire** en parallèle selon le parcours études traditionnel ou le parcours pratique continuée (pas de musique au lycée)
- **2^{de} Générale** dans un lycée proposant l'**enseignement optionnel de la musique** (3 heures hebdomadaires en 2^{de} et/ou 1^{re} et/ou T^{le}) [coeff. 2]
- **2^{de} Générale** dans un lycée proposant l'**enseignement de spécialité Arts/Musique** (4 heures hebdomadaires en 1^{re} puis 6 heures hebdomadaires en T^{le}) [coeff. 16]
- **2^{de} Technologique** dans un lycée proposant l'**enseignement technologique optionnel** « Culture et Pratique du théâtre, de la musique et de la danse », puis 1^{re} et T^{le} **S2TMD** (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse) : les cours ont lieu le matin au lycée et l'après-midi au conservatoire selon le parcours études [proposé au Lycée Clemenceau à Montpellier et au Lycée Thiers à Marseille]
- **D'autres possibilités d'orientation existent** : les conseillers d'orientation, membres des équipes pédagogiques du collège et du conservatoire ainsi que l'équipe de direction du conservatoire peuvent être sollicités à ce sujet.

* Les différentes possibilités d'orientation sont établies par volume horaire croissant.

Organisation de l'emploi du temps hebdomadaire

Dans le cadre de leur scolarité au Collège Feuchères, les élèves inscrits en classe CHAM sont libérés :

- le **mardi après-midi**
- le **vendredi à partir de 15 heures**

Durant ces deux demi-journées, ils bénéficient de l'enseignement artistique spécialisé dispensé par les professeurs du Conservatoire.

La particularité de la CHAM nécessite des ajustements d'emploi du temps. Un allègement en Éducation Physique et Sportive (E.P.S.) est prévu afin de laisser le temps nécessaire à une pratique instrumentale assidue.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	6e	5e	4e	3e
Horaire traditionnel	4 h	3 h	3 h	3 h
Horaire CHAM	2 h	2 h	2 h	2 h

Répartition de l'enseignement musical

L'enseignement musical est partagé entre le Collège et le Conservatoire.

- Au **Conservatoire** : sur les plages de temps scolaire dédiées à la pratique musicale (mardi et vendredi), les élèves suivent le **parcours études à dominante instrumentale**. Les élèves déjà inscrits en **parcours « voix de l'enfant et de l'adolescent »** souhaitant renforcer leur pratique musicale peuvent également intégrer la CHAM afin de suivre les cours de formation musicale (FM).
- Au **Collège** : une dynamique de **projets pluridisciplinaires** amenant à des **productions artistiques**, est initiée par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Régulièrement, des **sorties scolaires** sont organisées. Proposées à l'ensemble des élèves d'une même classe, elles leur permettent de découvrir les métiers du spectacle vivant, de se confronter aux œuvres patrimoniales, d'appréhender la diversité des nouveaux langages musicaux, et de rencontrer de nombreux artistes.

	6e	5e	4e	3e
COLLÈGE				
ÉDUCATION MUSICALE	2 h	2 h	2 h	2 h
CHORALE	1 h	1 h	-	-
CONSERVATOIRE (le temps d'enseignement dépend du niveau de l'élève)				
FORMATION MUSICALE	1 heure à 2 heures		1 heure 30 à 2 heures	
INSTRUMENT	30 minutes à 1 heure		30 minutes à 1 heure	
PRATIQUE COLLECTIVE	30 minutes à 1 heure		30 minutes à 1 heure 30	

Conditions d'entrée en CHAM

L'entrée en CHAM nécessite...

... d'avoir déposé au préalable le dossier de demande d'admission :

- ✓ au Collège
- ✓ au Conservatoire

... et d'avoir participé et satisfait aux tests d'admission (instrument, formation musicale, entretien)



Déroulement des tests d'admission

Les entretiens sont individuels

- ✓ Entretien oral
 - Évaluer la motivation de l'élève
 - Estimer la pertinence du projet de l'élève

Cet entretien de motivation concerne l'ensemble des postulants.

- ✓ Test de formation musicale (solfège...)
- ✓ Test d'instrument
 - Déterminer le niveau de l'élève
 - Observer l'intérêt réel de l'élève pour la musique
 - Repérer le potentiel musical de l'élève
 - Apprécier les qualités d'écoute de l'élève

Ces tests de FM et d'instrument concernent les élèves non-inscrits au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Nîmes.